

État des lieux de l'accueil parascolaire dans le canton de Neuchâtel Synthèse des échanges

Dans le cadre de son état des lieux de l'accueil parascolaire romand, Pro Enfance a organisé une rencontre à Neuchâtel le 18 avril 2024 dans les locaux de la Ville. Une vingtaine de personnes représentant des services cantonaux et communaux neuchâtelois, des faitières et des écoles professionnelles, se sont réunies. L'objectif était de questionner l'organisation des prestations de l'accueil parascolaire et leur financement, la définition et le champ d'action du domaine, les défis et enjeux auxquels celui-ci est exposé, et les aspects socio-éducatifs spécifiques.

L'état des lieux de l'accueil parascolaire romand se déroule de 2022 à 2025. La démarche inclut l'accueil parascolaire en milieu collectif et l'accueil familial de jour (AFJ). Il soutient la construction d'une vision fédératrice du secteur parascolaire, permet de documenter et rendre visibles les pratiques, d'apporter des réponses spécifiques et de mettre en réseau les acteur-trices afin de renforcer l'expertise et l'action du domaine. Une rencontre similaire se déroule dans chaque canton romand. La diffusion des conclusions de l'état des lieux est prévue en 2025, avec un focus destiné aux professionnel-les de l'accueil de l'enfance et aux décideurs-euses.

Cet état des lieux permet aussi de renforcer sur le plan national la prise en compte des aspects spécifiques à l'accueil parascolaire de l'ensemble des régions linguistiques. En effet, Pro Enfance travaille en parallèle avec l'association Alliance Enfance qui traite la problématique dans les cantons germanophones, et qui entend définir conjointement les spécificités romandes avec les enjeux nationaux.

Le présent document est une synthèse des échanges qui se sont déroulés le 18 avril 2024. La Ville de Neuchâtel, l'Association Neuchâteloise des Directeurs-trices d'Institutions Pré/parascolaires (ANDIP), le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse, et l'association Accueil familial de jour de Neuchâtel sont ici vivement remerciés pour leur soutien à cet événement, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à son bon déroulement.

Synthèse des échanges

1. Missions socioéducatives de l'accueil parascolaire

1.1. Prestations

- L'accueil parascolaire doit offrir une prise en charge de qualité en dehors des heures d'école, y compris lors des trajets et du temps de midi. Il doit consister en un terrain de jeu permettant l'expérimentation de l'enfant et l'apprentissage du vivre ensemble. Il doit favoriser l'égalité des chances.
- Afin de répondre aux besoins de toutes les familles et à tous les acteurs en lien avec les enfants (milieu scolaire, services spécialisés, offres extrascolaires), il s'agirait de penser un accueil plus souple et modulables en termes d'horaires tout en respectant les rythmes de l'enfant.

- En ce qui concerne le temps de midi, il s'agirait d'offrir des repas équilibrés, mais également des moments de partage et d'échange. Il est souligné qu'une prise en charge socioéducative de qualité nécessite des personnes disponibles pour les enfants afin de les accueillir avec leurs réalités. Suivant le type d'organisation sur le temps de midi, une telle approche ne va pas de soi. L'instauration de repas libres, comme le propose les accueils de Val-de-Travers, ainsi que « Le cerf-volant » en Ville de Neuchâtel consistent en des pratiques innovantes. Elles permettent aux enfants de choisir le moment du repas et de faire d'autres activités durant la pause. Le stress et le bruit sont par ailleurs diminués, et la qualité de l'accueil améliorée.
- L'accueil parascolaire mène des actions de détection précoce et de prévention. Celles-ci mériteraient d'être définies et approfondies dans des bases légales, car les structures manquent de ressources pour le faire. Idéalement, l'accueil parascolaire devrait permettre un soutien à la parentalité, en accompagnant les familles sans jugement, en les informant et en leur donnant des pistes. Il s'agirait par ailleurs de les considérer comme des partenaires essentiels, en remettant au centre leur rôle éducatif. Afin de favoriser le dialogue avec les familles, il s'agirait de s'appuyer sur des personnes de références, au moins pour les enfants âgés de 4 à 6 ans. Il serait aussi utile pour les parents que les directions soient plus régulièrement présentes sur les sites.
- L'accueil parascolaire devrait permettre un accompagnement aux apprentissages scolaires ou aux devoirs surveillés. Cela sera notamment testé dans le cadre du projet pilote « ma journée à l'école » (MAE)¹.
- Il s'agirait d'assurer une place d'accueil de qualité à tous les enfants en abolissant les critères de priorisation. La question de la gratuité de la prestation ou au moins des activités proposées par l'offre parascolaire (dans le cas de MAE) est abordée.
- La prise en charge doit être adaptée aux besoins de tous, notamment des familles allophones.

1.2. Collaborations avec le réseau

La collaboration avec l'école reste complexe est gagnerait à être renforcée. La création de lieux de rencontre institutionnalisés permettrait aux enseignant-es et aux professionnel-les de l'enfance de développer des liens et une connaissance mutuelle. Les rôles et les responsabilités des parties prenantes, tout comme le champ d'action et de compétences, mériteraient d'être clarifiés. Le manque de clarté actuel a pour incidence des craintes qui créées des réticences à la collaboration et une perte de sens. Le projet MAE devrait améliorer ces aspects, en permettant aux enseignant-es de mieux connaître les réalités des éducateur-trices et à ces derniers d'intervenir dans les classes. La centralisation des partenaires et des informations permettrait également de gagner en efficacité et d'identifier les responsabilités de chacun.

- Dans un souci de cohérence, les critères de qualité et les valeurs communes autour de l'enfant devraient être partagés par l'école et les structures d'accueil parascolaire. Dans ce sens, favoriser l'engagement de personnel travaillant dans les deux institutions est une pratique intéressante. En Ville de Neuchâtel, les écoles cherchant des assistant-es socioéducatif-ves (ASE) pour des suivis spécifiques dans les classes s'adressent au service en charge de l'accueil parascolaire, qui leur propose des ASE déjà engagés au sein de leurs structures (ce personnel y travaille à 80% au maximum). La personne est ensuite engagée par l'école, moyennant un contrat complémentaire.

¹ Le projet MAE est initié par le Canton. La Ville de Neuchâtel lancera le projet d'école à journée continue dans deux collèges dès la rentrée d'août 24. Le concept est ouvert à l'ensemble des enfants sur une base volontaire et permet une prise en charge de l'enfant sur l'entier de la journée. Un repas de midi est proposé lors des journées complètes d'école et les devoirs surveillés sont intégrés. Une offre de loisirs facultative est intégrée, en étroite collaboration avec les associations locales. Ce projet réunit deux autorités distinctes. Il permet notamment aux professionnel-les de collaborer en encourageant les éducateur-trices à entrer dans les classes et aux enseignantes à accompagner l'enfant dans les repas de midi. A terme, l'objectif serait d'avoir un seul ou une seule interlocutrice autour de l'enfant.

- Penser en termes d'éducation de l'enfant et le mettre au centre nécessite de renforcer les liens entre le pré- et le parascolaire. Actuellement, les protagonistes essaient de s'assurer que les informations nécessaires soient transmises lors de l'entrée à l'école des enfants à besoins spécifiques. Cette posture devrait toutefois être renforcée pour tous les enfants. Il pourrait par exemple s'agir de préparer l'entrée en accueil parascolaire avec les structures préscolaires afin de favoriser les transitions dans le parcours de l'enfant.
- La question de la protection des données pose des problèmes dans la collaboration entre les institutions. Il s'agirait de créer une base légale et administrative soutenante et simplifier l'échanges d'informations entre milieux professionnels.

1.3. Accueil des enfants à besoins particuliers

- Officiellement, les professionnel·les de l'accueil parascolaire devraient être intégrés automatiquement dans les réseaux autour de l'enfant mais cela n'est pas le cas dans la pratique.
- L'idée d'un curriculum pour chaque enfant, établi par le Canton et décliné par les lieux fréquentés par ces derniers, est débattue. En Suède, l'État met en place un curriculum pour les enfants de 0 à 12 ans : il donne des éléments d'orientation de prise en charge, qui se déclinent différemment selon les lieux que l'enfant fréquente. Ce sont des grands principes tels que l'égalité de genre par exemple. Cela permet d'avoir une continuité éducative entre les lieux, en orientant les approches pédagogiques et en introduisant des valeurs clés.
- Si le cadre légal permet l'accès à des prestations complémentaires, correspondant aux besoins de terrain (notamment en termes de renforcement de l'équipe éducative), il est néanmoins difficile de trouver du personnel étant donné qu'il s'agit souvent d'horaires discontinus et de faibles taux d'activité. Les structures municipalisées bénéficient d'un avantage car elles peuvent proposer des taux de travail plus conséquents, en compilant les activités sur différents sites.
- Il serait nécessaire de bénéficier de compétences professionnelles complémentaires (de type psychomoteur par exemple). Il s'agirait aussi de créer une fonction pour des « personnes relais » de type « coordinateur·trice » qui n'existe pas actuellement. Cela permettrait de s'assurer de la cohérence de la prise en charge autour de l'enfant.
- La définition de « besoins particuliers » et à mettre en lien avec le taux d'encadrement et le degré de formation des équipes éducatives. Le temps hors présence de l'enfant leur permet de faire des observations de qualité et de bénéficier d'espaces d'échanges afin d'identifier les besoins et adapter la prise en charge. Cela exige un temps de travail qui y soit dévolu et reconnu.

2. Profils et degré de formation des professionnel·les

2.1. Types de profils

- Une pluralité dans les types de profils et une pluridisciplinarité dans l'équipe sont nécessaires pour répondre à la complexité des besoins des enfants. Avoir une diversité de genre, de cultures, d'âge, de parcours de vie et de formations est central.
- La création d'espaces de type « Maison de l'enfance » permettrait de regrouper en un lieu des personnes pluridisciplinaires répondant à tous les besoins des enfants (infirmier·ères, pédopsychiatres, logopédistes, etc.).
- Il est urgent de former des professionnel·les de l'enfance et de les garder en emploi en revalorisant leurs conditions de travail, car si beaucoup de personnes sont en cours de formation, peu sont en recherche d'emploi.

2.2. Formations

- Un accueil de qualité nécessite des équipes composées à 100% de personnel qualifié, tout niveau de formation confondu (CFC, ES, HES). Le terrain constate un appauvrissement en termes de formations et de compétences et il faudrait attirer des professions externes à l'accueil de l'enfance

pour avoir plus de diversité de profils et répondre aux besoins de tous les enfants accueillis (par exemple les animateur-trices communautaires). Cela permettrait également de décloisonner les pratiques et les prises en charge. Pour le personnel auxiliaire, il s'agirait d'intégrer une obligation de se former dans le domaine, par exemple via l'article 32. Au minima, les personnes non qualifiées devraient suivre des formations de base lors de leur engagement.

- La question de la création d'une attestation fédérale de formation professionnelle AFP est débattue. Si cela permettrait d'intégrer des jeunes dans le domaine de l'accueil de l'enfance, le risque de diminuer le degré de formation des équipes est aussi souligné. Ainsi, si une AFP devait voir le jour, il s'agirait de la reconnaître comme un premier pas vers l'obtention d'un CFC, qui devrait rester une formation minimale exigée.
- En termes de perfectionnement professionnel, il s'agirait de proposer aux équipes un catalogue de formations continues obligatoires, régulières et diversifiées, ainsi que des formations optionnelles. Ces dernières pourraient être organisées à l'interne, selon les besoins de la structure d'accueil. Les possibilités de formation continue devraient également être disponibles pour les remplaçant-es. L'accès à de telles formations permettrait à l'accueil parascolaire de correspondre aux besoins des familles et à l'évolution de la société.
- Il s'agirait également de renforcer l'encadrement des personnes en formation, en ayant des conditions adéquates pour les formateurs.
- Le renforcement et la création de liens étroits entre les terrains, les Hautes écoles et les Écoles professionnelles seraient également à penser.
- Il serait important de favoriser l'accès des directions à des formations en gestion RH et les sensibiliser à la question de la formation continue.

3. Conditions cadres pour les institutions

3.1. Taux d'encadrement et constitution des groupes

- Pour répondre aux besoins des enfants, il s'agirait de distinguer les groupes selon les classes d'âges (séparer les 4-6 ans des 6-10 ans) et différencier les taux d'encadrement selon leur degré d'autonomie. Cela pourrait prendre la forme suivante :
 - 4-6ans : 1 adulte pour 8 enfants
 - 6-10 ans : 1 adulte pour 10 enfants
 - 10-12 ans : 1 adulte pour 12 enfants.
- La question d'intégrer des taux d'encadrement modulables selon les réalités des institutions est posée.

3.2. Infrastructures

- Une salle de repos devrait être obligatoire pour l'accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans, et des activités calmes devraient être proposées à tous.
- Un espace de 4m² par enfant devrait être disponible et les groupes devraient être plus petits comparativement à la pratique actuelle.
- Les locaux devraient être adaptés aux réalités des enfants, afin que les espaces soient conformes à leurs besoins (par exemple en incluant des jardins).

3.3. Conditions de travail

- Afin d'attirer des profils compétents, les conditions de travail doivent être améliorées. Cela signifie que le temps de travail hors enfants THPE soit reconnu, que les fonctions et les salaires soient revalorisés, que les formations continues soient financées et que les horaires discontinus soient évités. Développer ces aspects revient à améliorer les moyens à disposition des professionnel·les et participe à la reconnaissance du travail, élément central pour attirer des jeunes vers une formation initiale de l'enfance. L'uniformisation que permettrait l'intégration d'une grille salariale

de référence au niveau cantonal offrirait aussi une plus grande cohérence dans les pratiques. Cela limiterait la concurrence intercantonale limitrophe en fonction de l'attraction salariale.

- Il s'agirait d'envisager l'accueil de façon plus globale. L'accompagnement des enfants ne devrait ni dépendre des horaires de travail ou de l'organisation de la famille ni des horaires de l'école, mais correspondre à leurs besoins. Pour cela, il s'agirait d'avoir une volonté forte au niveau cantonal et fédéral de mettre l'enfant au centre, afin de repenser les dispositifs.
- Étant donné l'augmentation des besoins en personnel et la difficulté de le recruter, il est central de valoriser le domaine afin d'encourager des personnes à s'y former. Cela passe notamment par la reconnaissance des missions socio-éducatives par le public et une meilleure connaissance des métiers de l'enfance par les acteurs promouvant les possibilités de carrières professionnelles (notamment l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnel (OCOSP)). Le parcours pour la formation ES est à rendre particulièrement visible, la mise en œuvre des missions-socioéducatives exigeant des compétences pointues.
- Les cursus de formation en cours d'emploi sont à soutenir (notamment la formation ES d'éducateur·trice pour les personnes ayant un CFC d'ASE).
- Les contrats du personnel engagé pour soutenir les enfants à besoins spécifiques sont à durée déterminée et ne couvrent pas les vacances d'été. Cela est à améliorer pour éviter la précarisation de ces métiers.

4. Système de gouvernance

4.1. Outils de pilotage

- Afin de sensibiliser le public et le politique aux enjeux, il s'agirait de mettre en exergue le retour sur investissement que représente un accueil de l'enfance de qualité pour l'avenir (chiffrer l'augmentation du taux de travail des parents que permettent des projets tels que MAE et donc les augmentations d'impôt qui en résultent pourrait être une piste).
- Il s'agirait également de se faire entendre au niveau national afin de développer une voie cadre permettant une contribution financière de la Confédération à l'accueil parascolaire. Pour cela, il est nécessaire de développer un lobbying politique fort, et l'importance du rôle joué par les faitières professionnelles ou plateformes régionales est soulignée.
- Connaître le nombre de personnes formées, travaillant dans le domaine, ainsi que leur âge (comme cela se fait pour les enseignants) permettrait d'avoir une vision des parcours professionnels mais également de mieux anticiper et évaluer les besoins de personnel (par exemple le départ à la retraite des baby boomer).

4.2. Évaluation de la qualité

- Afin de favoriser les synergies et les échanges entre les professionnel·les, il s'agirait de créer une plateforme commune permettant aussi de mettre en avant les projets novateurs.
- Afin de mettre en avant la qualité des prestations, il serait intéressant de connaître l'avis et le degré de satisfaction des enfants, des parents et des équipes éducatives.

4.3. Pilotage financier et prise en charge financière

- Des indicateurs de pilotage financier existent mais ils sont sous-utilisés pour faire du lobbying politique. Cela devrait être développé afin de renforcer le champ. Pour que des moyens supplémentaires soient mobilisés par les collectivités publiques, il faut que les besoins et les réalités soient mis en lumière auprès du grand public et du politique.